



Mer du Nord

GRAND-FORT-PHILIPPE

Voir règlement écrit

9 m

15 m

Voir règlement écrit

9 m

GRAVELINES

OYE-PLAGE

SAINT-OMER-CAPELLE

SAINT-FOLQUIN

Légende Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limite communales

Avertissement

Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGFIP Cadastre
CUD FLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Portus de la Marine - BP 85530
59398 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS Grand-Fort-Philippe

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du
19 décembre 2022
Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martial BEYAERT



Edition du 16 novembre 2022

Echelle 1/5000 e

0 250 500 Mètres